



Lettre d'information N° 50

Chers adhérents de la FN3S, chers salariés, administrateurs, bénévoles,
La décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale suite aux résultats des élections européennes du 9 juin 2024 entraîne de nouvelles élections. Notre fédération ne peut rester insensible à la situation actuelle. De prime abord, je vous invite à utiliser votre droit de vote pour élire des député,e,s qui sauront mettre en œuvre des politiques publiques répondant aux interrogations actuelles en matière de protection de l'enfant, d'aide sociale et de solidarité. Mais aussi d'élire des députés qui sauront défendre les valeurs citoyennes, humanistes et républicaines mentionnées dans nos statuts associatifs. **Chacune, chacun, en conscience et en responsabilité, par son vote doit prendre en compte les enjeux actuels et bien réfléchir au modèle de société que nous souhaitons.**

Mobilisation du secteur 25 septembre 2024



Concernant la situation de la protection de l'enfance, nous approuvons l'excellent rapport moral du Président de la CNAPE, exposé à l'Assemblée Générale fin mai, et bien évidemment, **nous nous associons à la mobilisation prévue le 25 septembre prochain à PARIS.** Les modalités seront communiquées ultérieurement.

[RAPPORT MORAL DE LA CNAPE](#)

Journées d'études de Lille 2024



Les très belles journées d'études, que nous venons d'organiser à Lille, marquées par la richesse des interventions a permis aux 530 participants d'entendre réflexions, pistes de travail, travaux en cours et ainsi nourrir leur quotidien professionnel. Cette année, une petite vidéo a été réalisée, elle résume et met en lumière les meilleurs moments de ces journées.

Les vidéos et les captations audios seront disponibles fin juillet sur notre site internet.

[AFTERMOVIE](#)

Journée nationale des adhérents



Nous vous donnons rendez-vous le **15 novembre 2024** pour notre journée nationale des adhérents à PARIS consacrée à "**la parentalité et à l'interculturalité**".

Ratio fratrie

Concernant la MJIE, comme vous le savez, l'année 2024 est marquée par le calcul du nouveau ratio fratrie propre à chaque SIE. Rappelons que ce ratio est gelé depuis 2019. La circulaire de tarification 2024 précise que le nouveau ratio fratrie doit être calculé sur la base des mesures terminées pour les années 2019, 2021, 2022. Pour mémoire, le ratio fratrie est le résultat du quotient (nombre total de mineurs concernés/ nombre d'ordonnances MJIE). En 2019, le ratio moyen national était de 1.65. Certains services nous ont précisé que leur ratio fratrie aurait augmenté, ce qui entrainerait de possibles diminutions d'ETP. La FN3S associée à la CNAPE ont interpellé la DPJJ pour demander qu'au regard de la crise auquel le secteur fait face actuellement, les organigrammes ne soient pas modifiés. **N'ajoutons pas de la désorganisation aujourd'hui à une situation déjà exceptionnellement complexe dans les services de protection de l'enfance.**

C'est pour cette raison que nous avons lancé un sondage court et très facile à remplir concernant le calcul du ratio fratrie 2024, il a été transmis à tous les adhérents **ce vendredi 21 juin. Merci de bien vouloir nous le retourner rapidement.** Nous restons à disposition pour vous communiquer tout renseignement complémentaire si besoin.

Norme ETP encadrement



Enfin, sachez que nous poursuivons notre réflexion sur une proposition de desserrement de la norme ETP encadrement, laquelle n'est plus en adéquation avec les profonds changements intervenus depuis 2012 dans l'organisation du travail dans les SIE et dans la mise en œuvre de la MJIE.

Compte tenu de l'actualité très dense en ce mois de juin 2024, nous préparons un nouvel Echo de la fédé !
